

France Télévisions
ISKRA et DOCKS 66
présentent

**Le cri
est toujours
le début d'un
chant**

un film de Clémence Ancelin

CONTACTS

DISTRIBUTION & PARTENARIATS :

DOCKS 66 - Aleksandra Cheuvreux et Violaine Harchin

contact@docks66.com / 01 80 06 03 92

Bureaux : 7 rue Ganneron 75018 Paris / 9 rue Goudard 13005 Marseille

Siège social : La Trigalière 37 340 Ambillou

06 99 70 92 87 / 06 18 46 24 58

www.docks66.com

<https://www.facebook.com/docks66/>



SYNOPSIS

Le cri est toujours le début d'un chant est un film réalisé avec, par, pour, sur, autour d'un groupe de garçons dont la loi empêche de montrer les visages, car ils sont placés dans un Centre Educatif Fermé. Le film accompagne ces jeunes gens qui se fabriquent chacun un masque afin de pouvoir prendre la parole dans un film... Et doucement, auprès d'eux, on s'éloigne du rivage des lieux communs : ceux que les médias de masse agitent comme les terribles et dangereux « délinquants » se révèlent doux, drôles, poètes ou philosophes, et offrent une réflexion profonde et sensible sur la loi, la justice, et l'incarcération des mineurs.

ENTRETIEN AVEC LA REALISATRICE

Comment est né votre désir de faire ce film dans ce Centre Educatif Fermé ?

Mon envie de faire ce film est née de la rencontre avec des jeunes placés en CEF. J'avais eu l'occasion d'entrer dans une de ces structures car je suivais des musiciens qui venaient y proposer des ateliers d'écriture. Les jeunes m'ont apostrophée immédiatement en me demandant de faire un film pour dire qu'ils n'étaient pas « des bêtes sauvages ». « Faudrait leur dire qu'on est civilisés, qu'on sait faire autre chose que taper insulter ou casser ! » m'a dit une jeune fille. Cette première rencontre m'a tout de suite donné envie de leur ouvrir un espace de parole.

On sait qu'il n'est jamais simple d'envisager un tournage en prison, qu'en a-t-il été dans cet établissement ?

Evidemment tourner en CEF a été compliqué pour tout un tas de raisons. Les jeunes ont des rendez-vous médicaux, psy, des rendez-vous de préparation de procès, parfois des comparutions dont ils sont prévenus très peu de temps à l'avance... Et l'équipe est grande, donc la transmission d'informations est parfois compliquée. Il m'est arrivé de venir et d'apprendre que les jeunes que je devais voir n'étaient pas là. Mais le directeur de l'établissement a soutenu à fond mon projet, ainsi que plusieurs éducateurs (trices), chefs de service et personnel(le)s du CEF, et cela a été essentiel.

Que pourriez-vous nous dire de votre rencontre avec ces jeunes gens ?

Agés de 15 à 17 ans, les jeunes arrivent en CEF après des parcours de délinquance plus ou moins longs, et parfois l'échec de diverses autres mesures en milieu ouvert. Trafic de stupéfiants, vols, violences, ou malchance, hasard. Les parcours sont divers, mais ils ont pour la plupart pour point commun d'avoir manqué de l'invisible essentiel, amour, attention, protection, bienveillance, douceur... et de s'être constitué une identité dans la délinquance, gravissant les échelons en essayant d'être les meilleurs pour être reconnus du milieu, exactement comme d'autres enfants nés ailleurs, grandis autrement, le feraient dans une discipline musicale ou sportive.

La rencontre de ces neuf jeunes garçons a été très intense pour moi. Parfois difficile, parce qu'eux se trouvaient dans des situations très lourdes pour leur jeune âge, très douloureuses. Parfois c'était dur pour eux de se concentrer sur la fabrication de film, parce qu'ils étaient submergés par leurs ennuis personnels. C'était difficile pour moi de les sentir coincés dans des situations compliquées et de ne pas pouvoir les aider. Difficile d'être dans la peau de celui qui vient « prendre » des images, des sons, quand les gens que l'on filme et enregistre sont dans de telles difficultés. Du coup, il y a des jours où l'on abandonnait complètement le film pour simplement boire des cafés et discuter de la vie.

C'est vraiment l'une des expériences humaines les plus riches qu'il m'ait été donné de vivre. J'ai appris énormément avec eux, entre autres à déconstruire les clichés dont je me rendais compte que j'étais pétrie. Toutes ces bonnes idées toutes faites qu'on porte un peu malgré soi et que j'avais comme je pense un peu tout le monde sur ce que c'est que de commettre un crime, un délit... Ces petits gars m'ont fait comprendre que le malheur et les accidents de parcours peuvent arriver à n'importe qui et n'importe quand. Et au final, j'ai surtout le sentiment d'avoir rencontré des enfants qui n'ont pas eu de chance.

Quel travail d'approche avez-vous mis en place pour mettre les jeunes suffisamment en confiance et qu'ils participent au processus de création du film ?

Je leur ai dit strictement la vérité. Je me suis présentée et j'ai précisé que je n'étais ni éducatrice, ni journaliste, ni juge, ni flic, mais quelqu'un de l'extérieur. Je leur ai raconté ma première rencontre avec des jeunes de CEF, comment ils m'avaient demandé de faire ce film, et que du coup j'étais venue là pour leur proposer de prendre la parole, de dire ce qu'ils avaient envie de dire. Je leur ai dit que je n'attendais rien de particulier, mais que j'étais là pour eux, pour qu'on fasse leur film à eux, s'ils en avaient envie.

Après cette première présentation collective du projet, remuante évidemment, même si je sentais bien une discrète écoute des jeunes, j'ai décidé de les rencontrer dans un premier temps un par un. Travaillant seule, j'avais pris le parti d'alléger l'aspect « technique cinéma », sans cependant en faire complète abstraction. Je leur ai donc proposé de « faire de la radio ».

Par un jeu de tirage de petits papiers, sur lesquels j'avais inscrit les noms de différents lieux du CEF, j'ai proposé aux garçons de me raconter librement leur lieu de vie, tout en leur faisant découvrir le matériel de prise de son (écouter sa voix au casque, faire des prises de sons d'ambiances, etc.). Faire du son ensemble favorise la discussion, mais aussi provoque moins d'excitation et plus de concentration que la caméra, on doit par exemple respecter le silence pour enregistrer des sons d'ambiances. Cela me permettait également d'éluder provisoirement la grande question de l'absence de droit à l'image, tout en se découvrant peu à peu, eux et moi.

Ces premières journées ont été riches de paroles, certains sentant déjà qu'un espace d'expression était en train de s'ouvrir, et s'en saisissant d'une surprenante façon.

Suite à ces séances consacrées au son, j'ai réalisé de rapides pré-montages que je leur ai fait écouter. J'ai ensuite apporté la caméra avec laquelle ensemble, nous avons refait le tour des locaux. Les garçons ont ainsi pu manipuler la caméra en étant derrière l'œilleton et non devant, ils ont pu essayer des choses pour ceux qui le souhaitaient, et pour les autres me dire ce qui leur semblait important de filmer, de montrer dans tel ou tel espace.

Je crois qu'à ce moment-là ils étaient déjà « embarqués » dans le projet, ils commençaient à imaginer les masques qu'ils allaient fabriquer, notre rencontre s'est faite comme ça, tout doucement.

Le choix de leur faire fabriquer un masque est au départ lié à la « contrainte juridique » du droit à l'oubli appliqué aux mineurs. Comment avez-vous réussi à faire de cette contrainte, un dispositif créatif et narratif ?

Oui cette idée s'est imposée du fait de la loi en vigueur en France, qui impose à tout média l'anonymat physique, patronymique et situationnel quant aux mineurs délinquants. Ce « droit à l'oubli », qui protège les jeunes gens et qui leur offre le droit à un nouveau départ dans la vie pose un énorme problème en termes de cinéma. Parce que ça fait d'eux des silhouettes, des tâches floues, des ombres, des fantômes en quelque sorte, mais pas des personnages de film. Les personnages, dans tous les films que j'ai pu voir tournés avec des mineurs sous « main de justice » comme on dit, eh bien ce sont les éducateurs, les directeurs, les gardiens etc, parce qu'eux on peut filmer leur visage. Or, c'est sur les visages qu'on lit la fragilité, l'humour, l'intelligence, et c'est souvent à travers l'observation du visage qu'on construit de l'empathie pour un personnage de film.

Donc j'avais ce désir de film, mais il allait falloir travailler autour de cette contrainte. Il fallait trouver une forme qui permette d'être au plus près des jeunes sans montrer leur visage. Et petit à petit

l'idée est venue de leur proposer de travailler avec des masques et de leur permettre de prendre eux-mêmes possession de l'image qu'il allaient montrer, de cette image qui leur était retirée. C'est ce qui m'a semblé le plus juste au regard de cette situation particulière.

Ensuite, je l'avais senti et imaginé mais l'expérimenter est tout autre : le masque cache, et le masque montre. Le masque dissimule, caricature, et exhibe à la fois. Lorsque les garçons mettent leurs masques, ils nous présentent l'image qu'ils ont composée pour nous et qui les protège, et ils osent se dire et parfois même se mettre à nu...

Et puis le masque confère à l'image une dimension fabuleuse, épique, ou tragique. Avec le masque, une prise de parole qui pourrait sembler anodine prend soudain une intensité captivante. Dès les premiers essais avec le texte à trous, je me suis aperçue que des phrases simples telles que « Je suis né en automne, j'ai 17 ans, je suis un humain. » ou « J'ai jamais tué personne, je rêve de m'en sortir, et j'ai peur de la prison » devenaient extrêmement puissantes, comme si ce n'était plus ce jeune homme en particulier mais l'adolescence marginale tout entière qui s'adressait à la caméra.



Comment s'est déroulé le travail de montage ? Avez-vous du faire face à des choix difficiles ?

Des choix difficiles il y en a toujours au montage, mais dans ce cas précis la difficulté au montage a été de trouver la place de chacun des garçons dans le film. On sait que parfois en documentaire des personnages « disparaissent » au montage, mais cette option était totalement inenvisageable pour moi, ça aurait été une trahison, un abandon de plus. Donc l'enjeu du montage a été de chercher un équilibre entre les prises de paroles de chacun, aussi différents qu'ils soient les uns des autres, afin que puisse émerger de manière théorique, poétique, symbolique, sensible, visuelle, gestuelle, leur réflexion à tous sur la justice et l'incarcération des mineurs.

Pourriez-vous nous parler de la musique dans le film ?

Assez tardivement dans fabrication du film, j'ai eu le sentiment qu'il fallait de la musique pour soutenir la parole des jeunes, pour parfois suspendre des instants et nous happer dans l'émotion de ce qui se dit. Je ne sais pourquoi je pensais à *Pierre et le Loup*, à allouer un instrument à chaque personnage, et à des instruments à vents, au souffle, qui pourrait s'apparenter à la voix, au filet de voix des garçons parfois. Nous avons travaillé avec des musiciens qui pratiquent l'improvisation musicale et

expérimentent beaucoup avec leurs instruments. Ils ont proposé des choses en amont, mais tout s'est fait très empiriquement au montage. Certains personnages n'ont pas « accepté » d'instrument, alors que pour d'autres cela a été évident. Et finalement une contrebasse s'est introduite parmi les vents !

Est-ce que les jeunes ont eu l'occasion de voir le film et si oui, quelle a été leur réaction ?

Ils ont vu une première version du montage que la monteuse Laureline Delom et moi avons littéralement « pondue » en quelques semaines immédiatement après le tournage, car on voulait qu'ils aient une vision d'ensemble du film. Ils connaissaient déjà leurs séquences personnelles car j'avais monté pas mal de son pour leur faire écouter pendant le tournage, et Laureline et moi avons commencé à travailler sur les images bien avant la fin du tournage.

Nous étions allées toutes les deux au CEF avec le banc de montage pour leur montrer leurs séquences et avoir leur aval pour les montrer aux autres et les intégrer au film.

Et nous savions qu'il y avait urgence à leur montrer le film car les garçons sont difficiles à retrouver et à rassembler une fois qu'ils quittent le CEF, puisqu'ils sont originaires des quatre coins de la France et que certains sont amenés par la suite à passer ou repasser par des moments d'incarcération.

Et puis ils peuvent aussi avoir envie que des gens rencontrés en CEF fassent partie du passé, ce qui peut se comprendre.

Ils ont été vraiment émus je crois de voir ce qu'ils avaient fait, et ce que leurs camarades avaient fait aussi. Il y a eu beaucoup d'écoute, et ceux qui avaient moins de facilités à l'oral étaient super fiers de ce que réussissaient à dire les autres. Le Directeur Inter-Régional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse était présent à la projection et a pris la parole pour leur dire qu'il avait été bouleversé et qu'il fallait qu'un tel film soit montré dans les écoles d'éducateurs. Une sacrée reconnaissance pour eux... Ça roulait des épaules en sortant de salle !

Ensuite comme le film a été diffusé sur France 3, je pense, et j'espère, que certains ont pu voir la version définitive en replay. Je suis toujours en contact avec Josette, leur éducatrice favorite qui apparaît dans le film, qui leur transmet les infos sur le film et me donne des nouvelles d'eux.

Pensez-vous que le CEF permette une réelle réinsertion de ceux qui y séjournent ?

A l'heure actuelle il n'y a aucune étude sérieuse sur les résultats des CEF en termes de réinsertion. Ce que je peux dire c'est que les jeunes gens que j'y ai rencontrés, unanimement, se sentaient mieux au CEF qu'en prison. Et il est évident qu'ils y sont mieux qu'enfermés en cellule 22 heures sur 24, parce que la prison c'est quand même très souvent ça.

Cependant, une énorme polémique a existé à la création de ces centres et perdure encore aujourd'hui, concernant notamment le coût journalier d'un jeune placé en CEF qui est de 650 ou 700 euros et qui fait que beaucoup de gens se disent, certainement à juste titre, qu'avec autant d'argent on pourrait faire des millions d'autres choses en milieu ouvert avec ces jeunes gens, peut-être avec plus de jeunes, peut-être plus en amont, avant que la délinquance soit installée, et dans une durée plus longue que les 6 mois de placement proposés par les CEF.

Comme le dit l'ancien juge des enfants Jean-Pierre Rosenczveig, « Le mandat d'une prison est de garder le détenu par-devers lui. Une démarche éducative, en revanche, doit assumer les risques de l'éducation, et en tout premier lieu celui du refus du jeune... ». Ce que ne font pas les CEF en contenant les jeunes. Entre les prisons actuelles qui veulent maintenant avoir un caractère « éducatif » et ces lieux dits « éducatifs » qui enferment, c'est un peu la confusion...



BIO-FILMOGRAPHIE DE LA REALISATRICE

Clémence Ancelin est née à Tours en 1981.

Diplômée de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts de Dijon en 2004 autour d'une pratique de la vidéo, elle obtient une Licence d'Etudes Audiovisuelles et Cinématographiques à l'Université Paris I en 2006, en même temps qu'un CAP de projectionniste de cinéma. Cette même année, elle réalise *Roulé Boulé Vidéo*.

Elle réalise en 2012 son premier long métrage documentaire *Habiter/Construire*, sur et autour d'un chantier routier au milieu du Sahel Tchadien. Il est montré dans de nombreux festivals en Europe (Berlinale, CPH:DOX, IDFA....) et primé au Cinéma du Réel dans la compétition Internationale Premiers Films.

En 2018, elle termine son second film documentaire *Le cri est toujours le début d'un chant*.



FICHE TECHNIQUE

Genre : documentaire

Durée : 52 min

Année de production : 2018

Réalisatrice, image et son : Clémence Ancelin

Montage : Laureline Delom

Assistante réalisation : Lena Fraenkel

Montage son : Nicolas Joly

Etalonnage : Didier Gohel

Mixage : Tudi Le Nédic

Musique originale : Composition et interprétation musicale

Clarinette et clarinette basse : Antoine Moulin

Contrebasse : Mélanie Loisel

Flûte traversière : Aline Bissey

Trombone : Alexis Persigan

Trompette : Nicolas Souchal

Tuba : Léo Cheverney

Une coproduction : ISKRA - Productrice déléguée : Viviane Aquilli et DOCKS 66 - Productrices déléguées : Aleksandra Cheuvreux et Violaine Harchin

Et France Télévisions - France 3 Centre Val de Loire, dans le cadre du COM Région-Centre Val de Loire

Avec le soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée, de Ciclic-Région Centre-Val de Loire en partenariat avec le CNC, de la PROCIREP - Société des producteurs, de l'ANGOA, de l'Association AUDIOPRADIF, de la DRAC Centre et de l'Association Montjoie - CEF La Rouvellière
Ce film a reçu le soutien de Brouillon d'un rêve de la Scam et du dispositif La Culture avec la Copie Privée

Distribution France : DOCKS 66 - Aleksandra Cheuvreux et Violaine Harchin

FESTIVAL

ECRANS DOCUMENTAIRES - Arcueil - 2018



POUR ALLER PLUS LOIN

Les Centres Éducatifs Fermés en France : une nouvelle chance pour les jeunes délinquants

Les Centres Éducatif Fermés (CEF) sont définis par l'article 33 de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante comme des centres où « les mineurs font l'objet de mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité ». Le Comité des Nations Unies pour les droits de l'enfant voit dans ces structures considérées comme une alternative à l'incarcération des mineurs une avancée positive. (Versini, 2010)

Une alternative à la prison

Les CEF sont des établissements de placement destinés à des adolescents âgés de 13 à 18 ans, généralement multirécidivistes et dont le comportement n'a pu être durablement modifié par les autres structures éducatives. Selon Jean-Luc Rongé, directeur de publication du Journal du Droit des Jeunes, 76 % des jeunes placés en CEF ont déjà fait l'objet d'un placement judiciaire et 30 % des mineurs de 13 à 16 ans avaient été incarcérés avant d'être placés dans un CEF. (Rongé, 2007) L'étude sur les Centres Éducatifs Fermés réalisée par Dominique Versini, Défenseure des droits de l'enfant, précise toutefois que plus d'un quart des jeunes placés dans ce type d'établissements sont dépourvus de casier judiciaire et ont commis leurs premières infractions depuis moins d'un an. (Versini, 2010)

Les Centres Éducatifs Fermés ont été créés par la loi du 9 septembre 2002, dite Perben I. Ce type de structure accueille 10 à 12 jeunes placés pour une durée de six mois renouvelable une fois, au cours de laquelle le directeur du centre et le magistrat font régulièrement le point sur l'évolution du mineur. Selon Manuel Palacio, directeur à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, il s'agit de « combiner avantages de la détention et noblesse de l'éducation ». (Palacio, 2006). Le CEF est considéré comme une solution alternative à l'incarcération, mais le non-respect du placement donne la possibilité au juge d'ordonner la détention provisoire ou de prononcer une peine d'emprisonnement. (Ministère de la Justice, 2010)

Quels progrès pour les droits des jeunes ?

Manuel Palacio interroge la différence entre ce type d'établissements et la prison, cette dernière entamant justement une réforme qui vise à intégrer l'accompagnement des mineurs. Selon lui, les CEF sont caractérisés par « l'impossibilité de renoncer au mythe d'une fusion entre l'éducatif et le carcéral ». (Palacio, 2006) En effet, comme son nom l'indique, cette structure est avant tout éducative. Les jeunes ont ainsi accès à différentes activités définies par un suivi personnalisé qui doit mener à la réinsertion. Le terme « fermé » a pour les CEF une connotation spécifique, puisqu'il renvoie d'abord à un enfermement juridique : « Il s'agit de décourager la tentative de fugue et de sanctionner les faits de violence à l'intérieur des centres, non par une fermeture physique (mur d'enceinte, barreaux, miradors), mais par une menace judiciaire forte ». (Versini, 2010) Ces mesures de surveillance et de contrôle contribuent au suivi éducatif et pédagogique renforcé et individualisé.

Les jeunes placés en CEF ont différents droits énumérés par la Défenseure des Droits de l'enfant : le droit au maintien des relations personnelles, à l'expression, à la protection de la vie privée, à la santé et à l'éducation. L'étude réalisée indique par exemple qu'aucun CEF ne dispose de vidéosurveillance dans les espaces privés ; certains centres utilisent cependant ces équipements à l'intérieur des locaux pour surveiller les espaces collectifs. Toutefois, le respect de ces droits fondamentaux fait débat : pour certains spécialistes, « les CEF jouent à l'équilibre sur la limite du non-droit : pas plus que la liberté, l'intimité des pensionnaires n'est respectée : la barrière, la clôture et le trousseau de clés demeurent des outils éducatifs de premier ordre ». (Rongé, 2007)

Le projet pédagogique

L'étude sur les Centres Éducatifs Fermés analyse la sanction perçue par le mineur placé en CEF. La séparation d'avec la famille et les amis, la souffrance causée aux parents et l'accomplissement d'efforts quotidiens dans un temps donné en font partie. Si la prison apparaît comme une sanction personnelle, le placement en CEF est souvent perçu comme une sanction familiale de l'institution judiciaire qui induit que les parents sont inaptes à gérer le comportement de leur enfant. Selon Sylvie Tordjman, professeure de pédopsychiatrie à l'université de Rennes, il est primordial de « signifier au jeune que, pour l'équipe du CEF, sa famille est importante », d'où la nécessité de solliciter la famille par l'intermédiaire de rencontres et d'entretiens qui garantissent la fonction symbolique de la place des parents auprès de leur enfant. (Versini, 2010)

Le suivi du jeune est assuré par une présence éducative d'abord intensive, puis réduite, pour permettre l'acquisition de l'autonomie. Le placement du mineur en CEF comporte trois modules. Le module d'accueil permet de réaliser un bilan de santé ainsi que du niveau scolaire et professionnel. La présence éducative est alors intensive ; il s'agit d'inciter le jeune à se réapproprier les normes institutionnelles et sociales. Pendant le module de construction, la santé et l'éducation constituent les axes forts du projet éducatif des CEF. C'est à ce moment qu'est mis en œuvre un projet individuel à partir des observations et bilans du premier mois. La prise en charge se termine par un module d'accompagnement en vue de la sortie. La présence éducative est alors avant tout axée sur l'accompagnement dans les démarches extérieures (Arsea, n.d).

Le CEF se démarque des établissements pénitentiaires par sa dimension éducative et constructive. L'objectif est de proposer au jeune un parcours individualisé qui doit le mener sur la voie de l'autonomie et de la réinsertion. La vie quotidienne est conditionnée par des règles strictes de conduite, et par des horaires que les jeunes se doivent de respecter. Ils ont des tâches à accomplir dans un temps déterminé, comme la participation à l'entretien de l'établissement. La semaine comporte différentes activités encadrées par les éducateurs du groupe. La scolarité, assurée par un professeur de l'Éducation nationale, privilégie le rattrapage de la lecture, de l'écriture et du calcul. En complément des activités scolaires, les jeunes sont amenés à faire du sport avec un professeur de sport et à pratiquer les arts plastiques. Didier Botteaux, Directeur général de l'association Oberholz, témoigne de la vie quotidienne au CEF de Saverne (Bas-Rhin), où le travail de valorisation et d'estime de

soi se fait à partir de l'art. Les jeunes ont ainsi pu rédiger un poème dans le cadre des « Printemps de l'écriture », qui leur a valu le prix de poésie de l'inspecteur d'académie. (Botteaux, 2007) En vue de la réinsertion, une initiation professionnelle à différents métiers par la participation à des stages ou à des chantiers est également prévue. À partir du module de construction, les activités internes ou externes sont définies selon l'objectif défini pour chacun. L'infirmier propose aux jeunes un travail de prévention et d'éducation à la santé, et les entretiens individuels avec le psychologue sont obligatoires jusqu'à la sortie. Le module de préparation à la sortie comprend une valorisation des acquis et un accompagnement dans les démarches extérieures pour la mise en œuvre du projet de sortie.

Source :

<https://www.humanium.org/fr/les-centres-educatifs-fermes-en-france-une-nouvelle-chance-pour-les-jeunes-delinquants/>

Ecrit par : Helena Bornemann

Relecture Interne : Lucy Autin

Relecture Externe : Claire Michelon



**Extrait de l'article Centres éducatifs fermés :
les serrures sont grippées, par Jean-Luc Rongé**

« Voulez-vous rester ou sortir ? Je vous répète que vous m'enrhumez. Puisque personne ne vient,
qu'est-ce qui vous chasse ? »
« Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée ».
Alfred de Musset

Beaucoup d'encre a coulé depuis l'adoption l'an dernier des dispositions créant les « Centres éducatifs fermés » (CEF), « fermés-ouverts » comme on aime le rappeler. Quelques fugues, révoltes et abus plus tard [1] ..., la question demeure posée de la qualification de ces établissements que le ministère de la Justice entend doter de « clôtures plus élevées de deux mètres au moins. Le contrôle des accès sera renforcé, des alarmes seront installées » [2]

Un texte ambigu

Rappelons que la loi sur programmation de la justice adoptée le 9 septembre 2002 a précisé qu'il s'agissait d'établissements publics ou privés « dans lesquels les mineurs sont placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve. Au sein de ces centres, les mineurs font l'objet des mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité » [3] Le Conseil Constitutionnel n'a pas manqué de souligner le paradoxe de l'appellation d'origine voulue par la Chancellerie : « la dénomination « centres fermés » traduit seulement le fait que la violation des obligations auxquelles est astreint le mineur, et notamment sa sortie autorisée du centre, est susceptible de conduire à son incarcération par révocation du contrôle judiciaire ou du sursis avec mise à l'épreuve » [4]

L'intention de cadenasser les centres fermés perçait déjà dans les propos du secrétaire d'État aux programmes immobiliers de la Justice, Pierre Bédier, lorsqu'il annonçait durant les travaux parlementaires que, si les CEF ne sont pas des maisons d'arrêts pour mineurs, ni des camps, il y a

néanmoins lieu « d'empêcher matériellement [les jeunes] de partir facilement ». Il devrait également, comme dans les centres de placement immédiat (PMI) et les centres éducatifs renforcés (CER), y avoir « des rondes de nuit effectuées par des agents techniques éducatifs » [5]

De la contrainte juridique à la contrainte physique, il y a une marge qui caractérise le passage de la restriction des libertés à la privation de liberté.

[1] À ce jour, six centres (quatre privés, deux publics)

[2] « Le ministère veut clôturer les centres éducatifs....

[3] Article 33 de l'ordonnance du 2 février 1945, modifié....

[4] Conseil constitutionnel, décision n° 2002-461 du 29....

[5] J.O.A.N. [C.R.] n° 34 du 3-08-02, cité par Actualités....

Source : <https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2004-1-page-37.htm>



QUELQUES CHIFFRES

52 centres fermés éducatifs existants depuis 2002 (35 relèvent du secteur associatif habilité et 17 du secteur public).

Ils ont accueilli, en 2016, 1 546 mineurs. Un de ces centres est habilité exclusivement pour la prise en charge des jeunes filles.

20 nouveaux CEF prévus

140 272 jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse, toutes mesures confondues (chiffres 2017) : 43% sont des mesures d'investigation éducative en protection de l'enfance, 53% sont des mesures de milieu ouvert, 4% sont des mesures de placement

Si la durée du placement est déterminée par le magistrat, le contenu de la prise en charge est construit sur un module de 6 mois. Dans les faits, les séjours sont généralement écourtés à cause d'incidents, de la condamnation à une peine de prison ferme dans le cadre d'une autre affaire ou encore du passage du jeune à sa majorité. En 2016, la durée moyenne de placement en CEF a été de 3,9 mois.

Sources : <http://www.justice.gouv.fr/justice-des-mineurs-10042/programme-de-nouveaux-centres-educatifs-fermes-12917/>

<http://www.senat.fr/rap/a17-114-9/a17-114-93.html>